

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023**
N°DCM-2023-036
OBJET :
FINANCES

Budget primitif 2023

Budget annexe cinéma

L'an deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaiet présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Ont donné un pouvoir :

Mme BAS-DESFARGES représentée par M. MARTINON, M. POCHON représenté par Mme ROBIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres votants : 27

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur MORIN présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour l'exercice 2023 :

BUDGET CINEMA - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	33 627,74	66 610,71	
70	Redevances et recettes diverses	80 337,26	65 394,29	Entrées cinéma
74	Dotations et participations	37 000,00	21 000,00	Subv équibudg gén + art et essai
	TOTAUX	150 965,00	153 005,00	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	150 800,00	152 800,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	160,00	200,00	Indemnité de régie
65	Autres charges gestion courante	5,00	5,00	Arrondis déclarations TVA
	TOTAUX	150 965,00	153 005,00	

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe cinéma.

Ainsi délibéré le 3 avril 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 4/04/2023

Et dépôt en Préfecture
Le : 4/04/2023

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.